



COMMISSION SPORTIVE SENIORS DE DISTRICT

Configuration « Compétitions »
Antenne Illzach et Entzheim ; Réunion Visio
Procès-Verbal N° 39 du 22 juin 2023

Président de séance : M. Jean-Pierre Schmittheisler

Présents : MM. Jean Szczytowski, Daniel Interling, Lucien Huck

Assiste(nt) à la séance : MM. Roland Mehn et Fabien Gensbittel

Excusé :

Forfait Généraux :

D2 gr F

Rixheim AS 1 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits en cours de saison (16/04 - 04/06 et 18/06).

Les résultats joués par cette équipe restent acquis.

Rixheim AS 1 est classé à la dernière place du groupe. *Amende 150 euros (art.11RD).*

Accessions/Relégation :

La Commission Sportive Seniors du District Alsace communique ci-dessous, en annexe du présent PV, les informations relatives aux accessions et relégations de la fin de saison 2022/2023 pour les championnats seniors féminins et masculins, selon les modalités des articles 24, 25 et 26 des Règlements de District.

Dans les groupes où une ou plusieurs équipes se trouvent en situation de forfait général, les dispositions de l'article 11 des Règlements de District s'appliquent.

- **Procédure d'appel :**

Les présentes décisions de la Commission Sportive Seniors du District Alsace sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification,

- Par envoi en recommandé à : District D'Alsace de Football, 19 rue des Cigognes, 67960 ENTZHEIM
- Par courrier officiel à l'adresse électronique : secretariat@alsace.fff.fr selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 69 des Règlements de District

Le Président de séance,
Jean-Pierre Schmittheisler

Le Secrétaire de séance,
Jean Szczytowski